

LES PÉPITES du Gâtinais



SORTIES GROUPES
Saison 2025

À LA JOURNÉE / À LA CARTE





BIENVENUE DANS LE GÂTINAIS

A 1 heure de Paris, les Communautés de Communes Gâtinais Val-de-Loing, les 4 Vallées et l'Agglomération Montargoise vous invite à la découverte de sites touristiques majeurs tels que le Jardin-Musée Bourdelle à Egreville, l'Abbaye royale de Cercanceaux, les Carrières à Souppes-sur-Loing, L'Autre Paradis à Poligny, les cités médiévales de Château-Landon et de Ferrières-en-Gâtinais sans oublier les Savons Arthur, le site Gallo-romain d'Aquae Ségetae à Sceaux du Gâtinais et une croisière sur le canal de Briare à Montargis « la Venise du Gâtinais ».

Explications, anecdotes, découverte de trésors et de recoins cachés... notre territoire n'aura plus de secret pour vous.



À LA JOURNÉE



Art et Patrimoine

10h30 Sur une superficie de près de 7000 m², **visite du Musée-Jardin départemental Bourdelle** présentant 58 sculptures en bronze d'Antoine Bourdelle (1861-1929).

Les oeuvres du sculpteur sont mises en valeur par un cadre végétal très organisé, constitué de parterres de gazon, de rideaux d'arbres, de conifères et de buis taillés, relevés par les coloris des fleurs et des feuillages renouvelés au fil des saisons. En parcourant les allées, le visiteur découvre quelques-unes des oeuvres les plus célèbres d'Antoine Bourdelle, telles que *Héraklès archer* ou le *Centaure mourant*.

12h30 Déjeuner dans un restaurant

15h00 Embarquez pour une **visite guidée au coeur de la cité médiévale de caractère de Ferrières-en-Gâtinais**. Explorez les vestiges de l'ancienne abbaye royale, témoin du couronnement des rois Louis III et Carloman II. Admirez l'abbatiale Saint-Pierre et Saint-Paul ainsi que le sanctuaire de Notre Dame de Bethléem qui abrite encore des trésors du XVII^e siècle dont un précieux présent offert par Anne d'Autriche, qui, selon la légende, aurait miraculeusement donné la vie à Louis XIV.

16h30 Fin de la journée



50 € par pers.

(Capacité 20 à 30 pers.)
D' avril à fin octobre,
Mardi, jeudi et vendredi.

À LA JOURNÉE



Le Gâtinais merveilleux

10h00 L'abbaye royale de Cercanceaux fondée en 1181 par les moines de l'ordre de Cîteaux, fut vendue après la Révolution comme bien national et abrita jusqu'en 1926 une papeterie. Les bâtiments industriels de la papeterie sont accolés à la grange cistercienne du XIII^e siècle. Elle sert de lieu de travail. Non loin de la grange se trouve le pressoir à fruits. Les nombreux jardins à l'intérieur de l'enclos nous rappellent que la communauté assurait tous ses besoins domestiques, le vivier sur le « ru des moines » fournissant du poisson. Cette propriété privée située à Souppes-sur-Loing est largement ouverte au public depuis 1996.

12h30 Déjeuner dans un restaurant

15h00 Dans les sols de Château-Landon, La Madeleine-sur-Loing et Souppes-sur-Loing passe un banc calcaire qui est exploité depuis l'époque gallo-romaine. Au Moyen-Âge, tous les grands chantiers de la région (églises, châteaux et abbayes) utilisent cette pierre dont le nom géologique est le « Calcaire de Château-Landon ». Au XIX^e siècle, de grands édifices parisiens sont construits avec la pierre de ces carrières et notamment le Sacré-Coeur de Montmartre, l'Arc-de-Triomphe, la Sorbonne... Une entreprise « **Les Carrières de Souppes** » exploite encore aujourd'hui le banc de pierre et c'est en ce lieu que la visite commentée va pouvoir se faire.

Chaussures fermées/bottes et gilet fluorescent obligatoires.

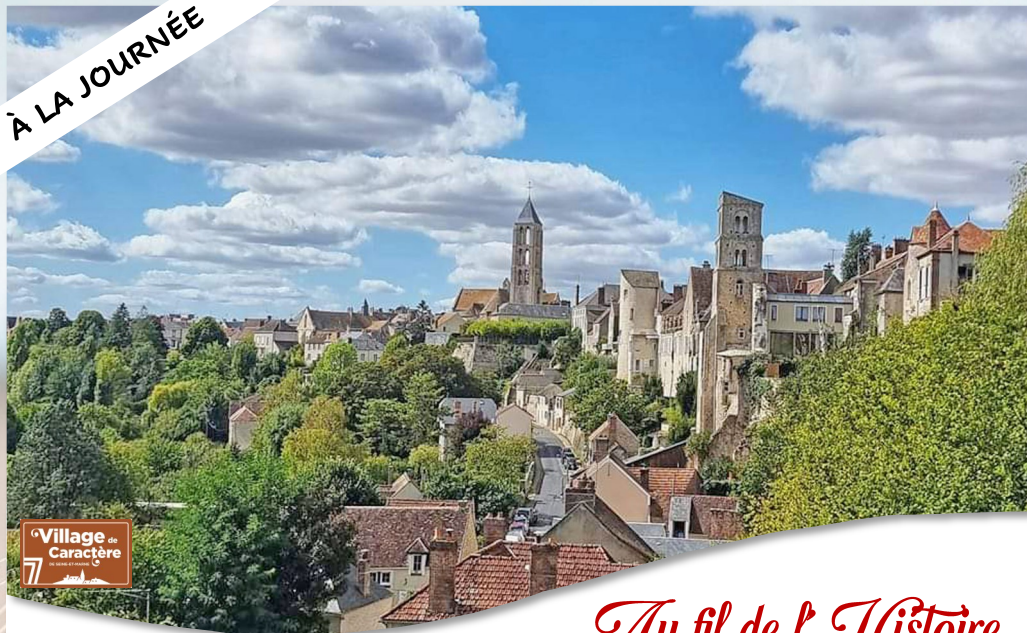


16h30 Fin de la journée

A partir de **50 €** par pers.

(Capacité 10 à 30 pers)
D'avril à octobre,
mardi, jeudi et vendredi

À LA JOURNÉE



Au fil de l'Histoire

10h00 Laissez vous conter l'Histoire de Château-Landon, **pépite du Sud Seine et Marne !** Perchée sur un éperon rocheux, surplombant la vallée du Fusain, la **Cité médiévale de Château-Landon**, vous séduira tant par le charme de son site exceptionnel que par ses monuments, témoins de son riche passé historique. Il suffit de circuler à travers les ruelles du "castrum" moyenâgeux pour découvrir ce que pût être cette cité florissante. C'est tout un décor que l'imagination ne demande qu'à faire revivre. On la surnomme « **Rocamadour du Gâtinais** ».

Profitez de la **Boutique du Petit Pèlerin Gourmand** à l'Office de Tourisme pour vous faire plaisir !

12h30 Déjeuner dans un restaurant

15h00 Embarquez et profitez du calme et de la quiétude de la navigation à bord du bateau « Zia ». Lors de votre croisière, l'histoire de la « **Venise du Gâtinais** » vous sera contée au fil de l'eau, tout en découvrant les magnifiques paysages du canal de Briare. Départ du port Renée de France, aller/retour de Montargis à Amilly.



17h00 Fin de la journée

57 € par pers.

(Capacité 20 à 50 pers)
D'avril à fin octobre,
du mardi au vendredi.

À LA JOURNÉE



Patrimoine et Artisanat

10h30 Découvrez l'**Hôtel-Dieu** qui servait autrefois de refuge pour les pauvres et lieu de repos pour les pèlerins rejoignant le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Visitez la **Maison de la pierre**, lieu retraçant l'histoire de l'exploitation du **calcaire de Château-Landon**, qui servit à la réalisation parisiennes de l'Arc de Triomphe, des bases de maçonnerie des quatre piliers de la Tour Eiffel, du grand perron de la Bourse de Paris...

12h30 Déjeuner dans un restaurant

15h00 "Arthur a 19 ans quand il crée les Savons Arthur, déterminé à proposer une gamme de savonneux produits minimalistes, tous intègres à ses valeurs écologiques, pour un mode de consommation responsable ! Son père le rejoindra dans son projet en 2015 (**les Savons Arthur** deviennent donc une entreprise "de fils en père") et ensemble, ils créent la savonnerie dans un bâtiment éco-conçu en bois et isolé en paille !

Aujourd'hui, la savonnerie labellisée Nature & Progrès compte une large gamme de produits naturels et saponifiés à froid et plus de 300 points de vente dans toute la France où les retrouver. Pourtant, l'histoire ne fait que commencer..."

17h00 Fin de la journée



A partir de **47 €** par pers.

(Capacité 20 à 30 pers)
Toute l'année sauf en août,
du mardi au jeudi

À LA CARTE



Le Paradis dans le Gâtinais

Venez découvrir ce jardin de ressourcement, véritable petite oasis de rêve.

L'autre Paradis est un parc paysagé aux allures de jardin méditatif, perché sur un coteaux forestier de la forêt de Poligny qui jouxte la forêt de Fontainebleau. Grâce à la présence de l'eau (bassins naturels et cascades), le lieu est d'une grande richesse en terme de biodiversité. Myrtille et Laurent souhaitent remettre en valeur et protéger ce sanctuaire naturel ; ils ont introduit de nouvelles essences, ainsi que des fruitiers et fait du lieu un refuge LPO (protection des oiseaux et biodiversité).

Proposition 1

2h : Visite guidée / promenade libre / Salon de thé en plein air les jours sans pluie

Pour un groupe de 15 personnes maximum

Proposition 2

2h : Visite guidée / 1 atelier au choix / promenade libre / Salon de thé en plein air les jours sans pluie

Pour un groupe de 15 personnes maximum

Proposition 3

2h : Visite guidée / 2 ateliers au choix / promenade libre / Salon de thé en plein air les jours sans pluie

Pour un groupe de 15 personnes maximum

Ateliers :

- Découvertes des plantes médicinales du site
- Méditation guidée avec bain sonore (gong, bols, carillons...)
- Atelier des sens : Observer, sentir (sachets de plantes et huiles essentielles à identifier), jeux de reconnaissance (eaux florales), jeux de reconnaissance tactile (toucher des éléments de la nature les yeux fermés), écouter (oiseaux, feuilles, eaux, instruments en lien avec le vent, les arbres...)

Le Gâtinais à la carte

Composez votre journée

L'Office de Tourisme Gâtinais Val-de-Loing vous propose d'organiser votre sortie culturelle d'une journée ou à la carte avec un suivi personnalisé, une réactivité et des prestataires de qualité. **Toutes les propositions sont modulables.** Faites-nous part de vos envies, nous établirons ensemble une programmation sur mesure.



**Visite de la Cité Médiévale
de Château-Landon**



**Visite de l'Abbaye de Cercanceaux
à Souppes-sur-Loing**



**Visites de l'Hôtel-Dieu et de la Maison
de la pierre à Château-Landon**



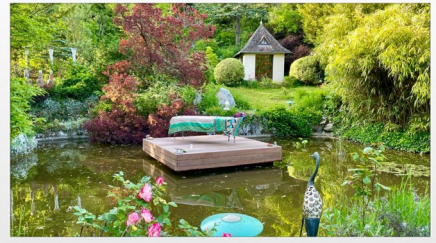
**Visite des Carrières
de Souppes-sur-Loing**



**Visite du Jardin Musée Bourdelle
à Egreville**



**Croisière sur le canal de Briare
de Montargis à Amilly**



**Visite d'un jardin extraordinaire
L'autre Paradis à Poligny**



**Visite de la Cité Médiévale
de Ferrières-en-Gâtinais**



**Visite de la Savonnerie Arthur
à Sceaux-du-Gâtinais**

Votre choix est fait, appelez-nous !
01 64 29 38 08

Article 1 : Désignation du vendeur

L'Office de Tourisme Gâtinais Val de Loing, association Loi 1901, Siret n°842 115 057 00049, dont le siège est situé 16, route de Souppes 77570 Château-Landon, et immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours tenu par Atout France sous le numéro IM077240007. En vertu de l'article L 133-3 alinéa 4 du Code du tourisme, l'office de tourisme peut commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues au chapitre unique du titre Ier du livre II du Code du tourisme.

Téléphone : 01 60 55 07 38 Courriel : tourisme@ccgvl77.fr

Garant financier : APST – 15, avenue Carnot 75017 Paris, France. Responsabilité civile professionnelle : HISCOX CA – 38, avenue de l'Opéra 75002 Paris, France.

Article 2 : Responsabilité

L'OT Gâtinais Val de Loing est l'unique interlocuteur du client auquel il vend une prestation « groupes » et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions générales.

Il ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

La responsabilité de l'OT ne pourra en aucun cas être engagée quant à des prestations non comprises dans le forfait.

Article 3 : Les prix

Pour votre information, les fiches produits mentionnent ce qui est compris dans le prix. D'une façon générale, ne sont pas incluses les dépenses personnelles et le transport sauf mention expresse dans le devis.

Les prix des fiches produits n'ont de valeur contractuelle que s'ils sont confirmés lors de la réservation.

Article 4 : Durée de la prestation

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la prestation.

Article 5 : Réservations

Les réservations ne deviennent fermes et définitives qu'à réception d'un exemplaire du devis signé par le responsable du séjour et accompagné d'acompte représentant 10% du montant de la prestation. Le montant de l'acompte sera précisé sur le devis. Aucune réservation ne peut être revendiquée sur simple appel ou correspondance écrite non accompagnée d'un chèque de réservation.

Article 6 : Règlement du solde

Le solde de la prestation restant dû devra être versé au service groupes, sur présentation d'une facture, au plus tard le jour de la prestation.

Article 7 : Inscriptions tardives

En cas d'inscriptions moins de 30 jours avant le début de la prestation, la totalité du règlement sera exigée au plus tard le jour de la prestation.

Article 8 : Arrivée et point de rencontre

Les lieux de rendez-vous avec nos accompagnateurs sont indiqués sur la confirmation de réservation. Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat.

En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit avertir rapidement le service Groupes.

Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Article 9 : Modification du fait du client

Toute modification d'un contrat devra faire l'objet d'une entente préalable avec le service groupes. Elle sera confirmée par mail. Pour toute modification de notre fait, nous nous engageons à informer le plus rapidement possible notre clientèle. En cas de prolongation, l'OT pourra être amené à demander un complément à la prestation supplémentaire effectuée.

Article 10 : Annulation du fait du client

Toute annulation doit parvenir par écrit au service groupes de l'OT Gâtinais Val de Loing et donner lieu à la perception de frais d'annulation

- Plus de 30 jours avant la manifestation : 30 % du prix total
- Entre 30 et 15 jours : 50 % du prix total
- Entre 14 et 7 jours : 70 % du prix total
- Moins de 6 jours avant la manifestation : 100 % du prix total

En cas de diminution de l'effectif, les conditions d'annulation s'appliquent.

Article 11 : Modification par l'OT Gâtinais Val de Loing d'un élément substantiel du contrat

Lorsque, avant la date prévue de la prestation, l'OT Gâtinais Val de Loing se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le client peut, sans préjudice des recours en réparation de dommage éventuellement subis, et après en avoir été informé par l'OT Gâtinais Val de Loing par courrier ou mail :

- soit résilier son contrat et obtenir, sans pénalités, le remboursement de la somme versée,
- soit accepter la modification ou la substitution de lieux de prestations proposés par l'OT Gâtinais Val de Loing : une confirmation précisant les modifications apportées est alors transmise au client.

Article 12 : Empêchement par l'OT Gâtinais Val de Loing de fournir en cours de prestation, les prestations prévues dans le contrat

Lorsqu'en cours de prestation, l'OT Gâtinais Val de Loing se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat, représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par le client, l'OT Gâtinais Val de Loing, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, proposera une prestation en remplacement de la prestation prévue.

Article 13 : Annulation du fait de l'OT Gâtinais Val de Loing

Lorsque, avant le début de la prestation, l'OT Gâtinais Val de Loing annule la prestation, il doit en informer le client par courrier. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsque est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client, confirmé par échange de mails, d'une prestation de substitution proposée par l'OT Gâtinais Val de Loing.

Article 14 : Litiges

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à l'OT Gâtinais Val de Loing dans les trois

jours à compter du début de la prestation. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au service qualité d'Offices de Tourisme de France qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales sera la compétence des tribunaux de Seine-et-Marne.

L'OT Gâtinais Val de Loing est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM077240007.

Garant financier : APST – 15, avenue Carnot 75017 Paris, France. Responsabilité civile professionnelle : HISCOX CA – 38, avenue de l'Opéra 75002 Paris, France.

N° SIRET : 842 115 057 00049 - Code APE : 9499 Z

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'OT Gâtinais Val de Loing sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'OT Gâtinais Val de Loing dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'office de tourisme est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'OT Gâtinais Val de Loing ou le prestataire.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne avec l'accord de l'OT Gâtinais Val de Loing, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait.

Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résilier le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'OT Gâtinais Val de Loing doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'OT Gâtinais Val de Loing devient insolvable, les montants versés seront remboursés. S'il devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. L'OT Gâtinais Val de Loing a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de HISCOX CA – 38, avenue de l'Opéra 75002 Paris, n° de téléphone : 0810 50 20 10. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'OT Gâtinais Val de Loing.

Vous pouvez consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECOI1727_619R/jo/texte

À 1^h au
SUD DE PARIS



CONTACTEZ-NOUS
01 64 29 38 08
tourisme@ccgv177.fr

Bureau d'Informations Touristiques
6, rue Hetzel
77570 Château-Landon
Ouvert du mardi au samedi
9h30/12h30 - 13h30/17h30